

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012  
Réception par le Prefet : 10/09/2012  
Publication : 14/09/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-8-6-8

Séance du vendredi 7 septembre 2012

### **PARTICIPATION FINANCIERE AUX 1ERES ASSISES NATIONALES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A MULHOUSE LES 17 ET 18 OCTOBRE 2012 CHAPITRE 65 PROGRAMME C711 PRESERVATION DE LA RESSOURCE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2012-3-1-7 du 22 juin 2012, relative à la Décision Modificative n°1 Exercice 2012,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne du 24 janvier 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Association IDEAL au Kremlin-Bicêtre pour l'organisation des 1ères Assises Nationales de l'Assainissement Collectif à Mulhouse les 17 et 18 octobre 2012.

La subvention sera imputée sur le Programme C711, Chapitre 65, Fonction 70, Nature 6574.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 07 SEPTEMBRE 2012

**Préservation de la Ressource**  
**Programme 2012 - Fonctionnement**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération  | Montant de la subvention |
|--------------|---|--------------------------|
| MRA00018     | <b>Association IDEAL – Le Kremlin-Bicêtre 94</b><br>Participation financière aux 1ères Assises Nationales de l'Assainissement<br>Collectif à Mulhouse | 5 000,00 €               |